

2. Franchise: il est possible de bénéficier d'une franchise pour marchandises complémentaires dont la valeur soit établie par la facture ou note de vente correspondante et qui n'excède pas 300 dollars américains ou leur équivalent dans une autre monnaie en cas de voyage par voie maritime ou aérienne; ou 75 dollars américains quand l'arrivée se fait par voie terrestre. La franchise n'inclut pas les boissons alcoolisées, les tabacs conditionnés ou l'essence automobile.

Pendant les périodes de vacances de la semaine sainte, de l'été et des fêtes de fin d'année, les passagers de nationalité mexicaine qui arrivent au pays par voie terrestre pourront importer, sous la protection de la franchise, jusqu'aux 300 dollars américains de marchandises ou son équivalent en monnaie nationale, sous la condition que ces personnes ne soient pas résidents de zones franches ou frontalières. Les dates de début et fin de ces périodes pourront être consultées soit par le biais du personnel de douanes, soit sur le site des douanes mexicaines www.aduanas.gob.mx.

PAIEMENT DE CONTRIBUTIONS

- Les passagers peuvent importer des marchandises autres que celles de leurs bagages sans passer par les services douaniers ou leurs représentants légaux, en payant un taux global de 16% à condition que la valeur de ces marchandises, sans compter la franchise, ne soit pas supérieure aux 3,000 dollars américains ou leur équivalent en monnaie nationale et qu'ils disposent de la facture, du reçu d'achat ou de quelques autres documents qui expriment la valeur commerciale des marchandises.
- Les impôts peuvent se payer sur le site www.banjerito.com.mx ou le site www.aduanas.gob.mx avec la forme "Paiement des Impôts au Commerce Extérieur" ou aux centres automatiques désignés pour le paiement des impôts.
- En ce qui concerne les équipements informatiques, leur valeur, ajoutée à celle des autres marchandises, n'excédera pas les 4,000 dollars américains ou leur équivalent en monnaie nationale ou étrangère.
- Il ne sera pas possible d'importer les marchandises soumises à l'accomplissement de règlements et restrictions non tarifaires (licences, certificats, annonces).
- Pour calculer le total des impôts à payer, les franchises mentionnées au numéro 2 pourraient être retranchées de la valeur des marchandises.

INFRACTIONS ET SANCTIONS

La législation douanière mexicaine considère, entre autres, les infractions et sanctions suivantes en rapport avec l'introduction de marchandises dans le pays:

- Omettre de déclarer en douane, à l'entrée ou à la sortie du pays, que l'on transporte sur soi des sommes d'argent en liquide, ou en chèques nationaux ou étrangers, ou en ordres de paiement ou quelques autres documents pour les percevoir, ou leur combinaison, qui dépassent l'équivalent de 10,000 dollars américains sera sanctionné d'une amende de 20 à 40% des sommes qui excèdent ce montant en appliquant les sanctions correspondantes.
- Introduire ou extraire du pays des marchandises en les dissimulant ou en utilisant le fait que ces marchandises puisse passer inaperçues, si leur importation ou leur exportation est défendue ou restreinte ou bien si des impôts au commerce extérieur sont dus, sera sanctionné d'une amende de 70 à 100% de la valeur commerciale des marchandises.
- Omettre le paiement total ou partiel des impôts au commerce extérieur. Si l'on omet payer les impôts et la valeur de la marchandise ne dépasse pas les 3,000 dollars américains ou leur équivalent en monnaie nationale, la sanction sera une amende de jusqu'au 115% du valeur commerciale des marchandises. En payant des impôts et de l'amende, les agents douaniers retourneront les marchandises au passager.
- Quand on ne démontre pas que les marchandises respectent les dispositions de la loi douanière lorsque leur introduction au pays, les marchandises dont la déclaration était omise seront mises sous séquestre. Quand les passagers arrivent au pays par voie terrestre, leur moyen de transport sera mis aussi sous séquestre.
- En ce qui concerne les marchandises dont la déclaration était omise et qui ne respectent pas la loi et d'autres réglementations, les marchandises seront libérées en payant l'amende correspondante.

Édition 2010. A la prochaine visite, veuillez demander aux agents des douanes ou consulter sur www.aduanas.gob.mx si la déclaration a été modifiée.

Déclaration en Douane des voyageurs arrivant au Mexique en provenant de l'étranger



SHCP

Bienvenue au Mexique

Veuillez lire préalablement les instructions. Chaque voyageur ou chef de famille doit fournir les renseignements suivants:

1

Nom de famille _____

Prénom(s) _____

Nationalité _____

Date de naissance Jour _____ Mois _____ Année _____

Numéro de passeport _____

2

VISITEURS AU MEXIQUE

Durée du séjour au Mexique (nombre de jours) _____

RÉSIDENTS AU MEXIQUE

Durée du séjour en dehors du Mexique (nombre de jours) _____

3

Nombre de membres de la famille qui voyagent avec vous _____

Nombre de bagages en votre possession (valises et coulis) _____

Bagage manquant ou à importer (nombre de pièces) (voir l'Avis 1 au verso du formulaire) _____

4

MOYEN DE TRANSPORT

Marquez avec X le moyen de transport:

Maritime Aérien Terrestre

Numéro de l'embarquement _____ Numéro de vol _____ Numéro de transport _____

5

Transporter de l'argent en liquide ou en titres ou leur combinaison est légal. Cependant, omettre de déclarer le montant total qui est équivalent à ou qui dépasse les 10,000 dollars américains peut donner lieu au prononcé de sanctions administratives ou pénales.

Transportez-vous de l'argent en liquide, en titres (chèques, billets à ordre, ordres de paiement, etc.) ou leur combinaison qui dépassent les 10,000 dollars américains ou leur équivalent dans une autre monnaie? _____ Non Oui

Si la réponse est **Oui**, veuillez déclarer le montant en dollars américains \$ _____

Vous devez remplir aussi la "Déclaration de l'Argent en Liquide et/ou Titres Entrants ou Sortants" que vous pouvez demander aux agents des douanes aux ports de sortie ou la remplir sur www.aduanas.gob.mx.

VEUILLEZ DÉCLARER SI VOUS TRANSPORTEZ LE SUIVANT

D'animaux vivants; de la viande; d'aliments frais; de plantes, fleurs ou fruits; de graines; légumes, produits chimiques, pharmaceutiques, bioloques; d'animaux sauvages ou d'utilisation agricole; des matériaux, substances ou résidus dangereux; des insectes _____ Non Oui

D'agents pathogènes, de cultures cellulaires _____ Non Oui

D'armes ou munitions _____ Non Oui

D'échantillons _____ Non Oui

D'équipement professionnel de travail _____ Non Oui

De marchandise (en plus des bagages et marchandise en franchise) pour laquelle une taxe doit être payée _____ Non Oui

De la terre, ou j'ai (nous avons) visité une ferme, un ranch ou prairie; j'ai (nous avons) eu contact avec ou manipulé de bétail _____ Non Oui

L'introduction de marchandises sans la déclaration, permis ou paiement des droits et taxes correspondants, peut entraîner l'application de sanctions administratives ou pénales.

Je déclare sur l'honneur que j'ai lu les renseignements de cette déclaration et qu'ils sont exacts.

Signature

Jour Mois Année

USAGE OFFICIEL UNIQUEMENT

V R

MARCHANDISE ADDITIONNELLE PUR LAQUELLE UNE TAXE DOIT ÊTRE PAYÉE

Déclaration No. _____

Montant Payée _____ \$ _____

INFORMATION SUR VOTRE DROITS ET OBLIGATIONS À TRAVERS LA DOUANE

INSTRUCTIONS

- Vous devez remplir cette déclaration douanière dans sa totalité.
- En cas de doute, vous pouvez demander aux agents des douanes d'inspecter vos bagages, **avant** de présenter votre Déclaration.
- Si vous avez répondu **oui** à l'une des questions des cases **5** ou **6** allez au bureau des services douaniers situé au terminal des arrivées avant de passer au secteur d'inspection des douanes
- Après avoir recueilli vos bagages, veuillez remettre la Déclaration aux agents des douanes au module correspondant.
- En cas de présentation d'une déclaration pour toute la famille (père, mère, enfants), les bagages et la marchandise en franchise peuvent s'accumuler.
- Tout manquement aux dispositions fiscales ou douanières—même involontaire—sera sanctionné. Veuillez donc ne pas hésiter à vous adresser au personnel des douanes pour tout renseignement complémentaire. (Voir **Infractions et Sanctions**).

Avis 1

A compléter uniquement par les voyageurs qui, au moment de présenter ce formulaire aux agents des douanes, auraient des bagages retardés ou qui seraient introduits par un transportiste différent.

BAGAGES ET FRANCHISE

Les passagers peuvent apporter, sans payer les impôts correspondants, de marchandises neuves ou usagés qui composent leur objets personnels et qui soient des marchandises en franchise:

1. Liste d'objets qui composent les bagages personnels: biens de consommation personnelle, comme vêtements—incluant un trousseau—chaussures et produits de toilette et de beauté adaptés à la durée du voyage et des accessoires pour le transport de bébés tels que les poussettes, une berceau portable, un trotte-bébé, un chariot, entre autres; deux appareils photo ou deux caméras vidéo; 12 pellicules ou vidéocassettes; matériel photographique; deux téléphones portables ou deux appareils de radiolocalisation; une machine à écrire; une agenda électronique; un ordinateur portable de type *laptop*, *notebook*, *omnibook* ou des équipements semblables; une photocopieuse ou imprimante portable; un brûleur et un projecteur portables et leur accessoires; deux équipements personnels sportifs; quatre cannes à pêche, trois planches de surf avec ou sans voiles et ses accessoires; trophées ou prix peuvent être transportés par le passager; un appareil fixe pour marcher et une bicyclette fixe; un appareil portable pour enregistrer ou reproduire du son; un lecteur de son digital ou un lecteur de CD portable et un lecteur de DVD portable ainsi que un jeu de haut-parleurs portable et leur accessoires; 5 disques laser, 10 disques DVD, 30 disques compacts ou cassettes pour la reproduction du son, 3 paquets logiciels et 5 dispositifs de stockage ou cartes de mémoire pour tout type d'appareil électronique; des livres, revues et des documents imprimés; 5 jouets y compris de collection et une console de jeux vidéos et 5 jeux vidéos; des appareils médicaux permettant de réaliser des examens de pressions artérielles et de glucose et leur réactifs; des médicaments à usage personnel (l'ordonnance médicale doit être présentée en cas de substances psychotropes); une paire de jumelles et un télescope; deux instruments de musique et leur accessoires; un tente de campagne et un équipement de camping; des outils (chignole, pinces, clés, tournevis, câble, etc.) et leur étui.

Les passagers de 18 ans ou plus peuvent introduire au maximum 20 paquets de cigarettes, 25 cigares ou 200 grammes de tabac, 3 litres de boissons alcoolisées et 6 litres du vin.

Les personnes âgées et à mobilité réduite peuvent introduire les objets d'utilisation personnelle leur permettant de s'adapter à cette condition comme un chariot, un fauteuil roulant, béquille, canne, etc

Deux chiens ou chats, ainsi que leur accessoires pour leur transporter et les nettoyer à condition de présenter au personnel de la douane du certificat d'importation zoo-sanitaire expédié par Sagarpa.